



Centre Communal d'Action Sociale

Direction des Ressources Humaines

Année 2026

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par sa Vice-présidente, Madame Nicole CATHALA,

Et la Mairie de Castelnau-d'Oléron, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MAUGARD,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet : L'agent interviendra dans le cadre du **plan alimentaire territorial** mis en place sur la ville.

Article 2 : Définition : Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Castelnau-d'Oléron met à la disposition de la ville de Castelnau-d'Oléron un cadre territorial. Cette mise à disposition est partielle et représente l'équivalent de 15 % d'un poste à temps complet selon une modulation annuelle établie en fonction des besoins pour un total de 242 heures.

Article 3 : Durée et Modalités de renouvellement :

La mise à disposition partielle prend effet du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026**. Celle-ci est renouvelée par tacite reconduction pour une durée total de 3 ans soit jusqu'en 2028.

Article 4 : Mission : L'agent aura en charge l'animation, la gestion administrative et financière des actions liées au Projet Alimentaire Territorial.

Article 5 : Conditions : La rémunération et la couverture de l'agent demeurent à la charge du Centre Communal d'Action Sociale. Cette mise à disposition partielle fera l'objet d'un remboursement.

Article 6 : Rupture : Le Centre Communal d'Action Sociale se réserve le droit de mettre fin à tout moment à cette convention sans obligation de remplacement en cas de désaccord ou de dysfonctionnement majeur en respectant un préavis de 3 mois.

L'agent peut mettre fin à sa mise à disposition par courrier en respectant un préavis de 3 mois.

L'organisme d'accueil peut agir dans les mêmes conditions.

Article 7 : L'agent s'engage à ne pas divulguer les informations et documents dont il aurait connaissance dans le respect des droits et obligations des fonctionnaires.

Fait à Castelnaudary, le

La Vice- Présidente,
Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire,
Mairie de Castelnaudary

Nicole CATHALA

Patrick MAUGARD